

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLICÉ FAI – 000741 – MDE 14/016/00 Action complémentaire sur l'AU 337/00 (MDE 1

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

IRAK / KURDISTAN IRAKIEN

## CRAINTES DE TORTURE

Hiwa Ahmad, environ 36 ans

Nouveaux noms : Falah Ahmad, environ 30 ans  
Ranj Ata, environ 28 ans

Londres, le 17 novembre 2000

Deux autres militants du Parti communiste des ouvriers irakiens (PCOI) ont été arrêtés parce que, semble-t-il, ils distribuaient des tracts demandant la libération d'Hiwa Ahmad. Les trois hommes risquent d'être torturés ou maltraités.

Des proches d'Hiwa Ahmad auraient été autorisés à lui rendre visite à deux reprises. Il semble qu'il portait sur le corps des marques suggérant qu'il aurait été torturé.

Falah Ahmad et Ranj Ata auraient été arrêtés par l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) à Sulaymaniyah, le 30 octobre et le 11 novembre respectivement. Selon certaines informations, ils seraient détenus dans les locaux de la Direction de la sûreté, à Sulaymaniyah. Ranj Ata travaille à la station de radio du PCOI.

Déjà arrêté en août dernier lors d'une vague d'arrestations de membres du PCOI dans la zone du Kurdistan irakien placée sous le contrôle de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK), Falah Ahmad avait été libéré à la fin du mois de septembre sans avoir été inculpé.

**ACTION RECOMMANDÉE : fax / aérogramme / lettre par avion** (en anglais, en arabe, en kurde ou dans votre propre langue) :

- demandez pour quelles raisons Falah Ahmad et Ranj Ata ont été arrêtés ;
- cherchez à obtenir l'assurance que ces deux hommes sont traités avec humanité et qu'ils sont autorisés à consulter les avocats de leur choix, à entrer en contact avec leur famille et à recevoir les soins médicaux éventuellement requis par leur état de santé ;
- appelez les autorités à les libérer immédiatement et sans condition, si le seul motif de leur détention réside dans l'expression de leurs opinions ;
- dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles Hiwa Ahmad pourrait avoir été torturé ;
- demandez qu'une enquête soit immédiatement menée sur ces allégations et que les personnes soupçonnées d'être responsables de ces tortures soient déférées à la justice.

**APPELS À :**

**Président de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) :**

Jalal Talabani  
c/o PUK United Kingdom  
First Floor, 5 Glasshouse Walk,  
Vauxhall  
London SE11 5ES  
Royaume-Uni

**Fax :** + 44 20 7840 0630

**Formule d'appel :** *Dear Mr Talabani, / Monsieur,*

Jalal Talabani  
c/o PUK USA  
444 N. Capitol Street, NW, Suite 837  
Washington D.C. 20001  
États-Unis

**Fax :** + 1 202 6372723

**Formule d'appel :** *Dear Mr Talabani, / Monsieur,*

**COPIES au bureau de représentation de l'UPK dans votre pays, s'il en existe un.**

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 29 DÉCEMBRE 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*